

Pôle de l'Enseignement Artistique du Beauvaisis

Quotient Familial - conservatoire - 2026

Tarifs locations conservatoire du Beauvaisis basés sur le quotient familial

	1 0 - 250		2 251 - 500		3 501 - 700		4 701 - 1000		5 1001 - 1500		6 1501 - 2000		7 2001 - 2500		8 + 2500	
Selon le Q.F	CAB	HCAB	CAB	HCAB	CAB	HCAB	CAB	HCAB	CAB	HCAB	CAB	HCAB	CAB	HCAB	CAB	HCAB
Enfants/ Adultes	45,00 €	98,00 €	58,00 €	111,00 €	70,00 €	123,00 €	82,00 €	136,00 €	96,00 €	148,50 €	109,00 €	162,00 €	121,00 €	174,00 €	134,00 €	187,00 €

CAB : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis - HCAB Hors Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Condition d'examen pour bénéficier du quotient familial (Q.F).

Seuls deux critères sont pris en compte pour l'étude du droit : les revenus du ménage et le nombre d'enfants à charge.

Les revenus pris en compte sont :

Les ressources prises en considération sont celles du ménage qui assume la charge effective et permanente de l'élève. Elles correspondent au Revenu Fiscal de Référence de l'année N-2, soit les revenus de l'année 2024, indiqué sur le ou les avis d'imposition 2025

Le nombre d'enfants à charge :

Les enfants pris en considération sont ceux figurant sur l'avis d'imposition de la ou des personnes qui assument la charge effective et permanente de l'élève, au sens de la législation sur les prestations familiales (enfants mineurs et enfants majeurs)

Date d'entrée en vigueur 01/07/2025